



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 03/06/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	6	7

Vote	
A l'unanimité	
Pour :	7
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture de Montargis

L'an 2025, le 3 Juin à 18:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. POISSON André, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 27/05/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/05/2025.

Présents : M. POISSON André, Maire, M. CHENAULT Yohann, Mme ASSELIN Caroline, Mme GEINDREAU Sabine, M. FRAPPIN Christophe, M. FRANCART Jean-Luc

Excusée ayant donné procuration : Mme BECQUE Cathy à M. POISSON André

Excusés : M. BAUNARD Dominique, M. PELLETIER Laurent

Secrétaire de séance : Mme ASSELIN Caroline

D2025_13 – Approbation du marché public pour la rénovation d'une partie de l'église St Martial

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations suivantes :

- du 20 juin 2023 acceptant le montant des honoraires de l'architecte pour les travaux de rénovation d'une partie de l'église St Martial, le dépôt du permis de construire, la rédaction des pièces techniques nécessaires au lancement de l'appel d'offre et sollicitant des subventions ;
- du 03 octobre 2023 approuvant les travaux complémentaires pour l'accès PMR de l'église et autorisant le Maire à signer la convention de groupement de commande avec LogemLoiret afin d'avoir la même entreprise pour le lot commun (lot 1 : charpente) et qui assure la consultation des entreprises ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la Commande Publique ;

Vu le décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 du Code de la Commande Publique ;

Considérant le nombre d'offres reçues par lot :

- 2 : Lot 1 - Couverture
- 2 : Lot 2 - Charpente
- 1 : Lot 3 - Gros œuvre - enduit - VRD avec tranche optionnelle n°1 pour le parvis de l'église

Considérant la recevabilité des candidatures et l'analyse des offres présentée par l'architecte sur la base des critères suivants :

- pondération de 60 % pour la valeur technique du projet ;
- pondération de 40 % pour le prix des prestations.

Considérant l'avis favorable rendu le 26 mai 2025 par la Commission d'Appel d'Offres de groupement désignant les titulaires suivants :

Lots	Entreprise retenue	Montant HT commun	Montant HT LogemLoiret	Montant HT Mairie
Lot 1 : Couverture	Alègre	74 964,51 €	51 068,02 €	23 896,49 €
Lot 2 : Charpente	Profilbois	60 936,00 €		60 936,00 €
Lot 3 : Gros œuvre - enduit - VRD	Clément	71 000,00 €		71 000,00 €
	TOTAL	206 900,51 €	51 068,02 €	155 832,51 €

Considérant le bien fondé de réaliser ces travaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **valide** l'avis de la commission d'Appel d'Offre de groupement commun avec LogemLoiret du 26 mai 2025 ci-dessus,
- **valide l'attribution** des marchés de travaux à la charge de la Mairie comme suit :

Lots	Entreprise retenue	Compris PSE 2	Tranche ferme	Tranche optionnelle	Montant HT Mairie
Lot 1 : Couverture	Alègre		23 896,49 €		23 896,49 €
Lot 2 : Charpente	Profilbois	19 620.00 €	60 936,00 €		60 936,00 €
Lot 3 : Gros œuvre - enduit - VRD	Clément		28 000.00 €	43 000.00 €	71 000,00 €
TOTAL					155 832,51 €

- **autorise** le Maire à signer les pièces des marchés dans le respect des montants ci-dessus ainsi que tout document nécessaire à l'exécution des marchés,
- **autorise** le Maire à signer les éventuels avenants, sans accord préalable de la Commission d'appel d'Offres dans la limite de 5% et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

En mairie, le 06/06/2025

Le Maire,

M. POISSON André,



Le secrétaire de séance,
Mme ASSELIN Caroline

